



PREFET DE LA REGION CENTRE

Direction régionale de la jeunesse, des sports
et de la cohésion sociale



Décision n° CE-041-10-00007-00

Portant agrément au titre du service civique

Le Préfet de la région Centre,

Vu le code du service national, notamment son titre Ier bis;
Vu, avec pièces à l'appui, la demande d'agrément présentée le 15/12/2010 par l'organisme intéressé;

Décide :

Article 1^{er}

L'association Méroise Olympique de Mer Tennis de Table dont le siège social est situé Complexe Sportif Bernard Guilmont - Rue des Berthelottes - 41500 MER (N°SIRET : 44456780400018) est agréée, pour une durée de deux ans à compter de la signature de la présente décision, au titre de l'engagement de service civique.

Article 2

La mission susceptible d'être accomplie par la personne accueillie en service civique est la suivante :

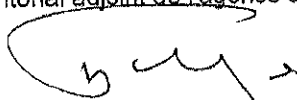
Thème	Numéro	Sous-numérotation	Intitulé
Sport	5	a	Accompagnement d'un public ciblé (petite enfance, handicapés, séniors) dans le cadre des activités de pratique du tennis de table

Article 3

La durée cumulée des contrats de service civique conclus la première année suivant la délivrance du présent agrément ne peut excéder 16 mois.

Fait à Orléans le 23 décembre 2010

Pour le Préfet de région, délégué territorial
de l'agence du service civique
et par délégation,
Le Directeur régional de la DRJSCS Centre
Délégué territorial adjoint de l'agence du service civique



Patrick BAHEGNE

Annexe : calendrier indicatif d'accueil des volontaires

Tableau prévisionnel et indicatif d'accueil des volontaires								
Date d'accueil MM/AA	Nombre d'entrées mensuelles							Total
	6 mois	7 mois	8 mois	9 mois	10 mois	11 mois	12 mois	
01/2011	1	0	0	0	0	0	0	1
09/2011	0	0	0	0	1	0	0	1
Durée cumulée des contrats en mois	6	0	0	0	10	0	0	16